



CUMP: Alerte et activation

| Rédaction : | Filière SSE | |
|--------------|---------------------|--|
| Validation : | Comité scientifique | |
| Date : | 09/2024 | |
| Version : | V1.0 | |

Les CUMP sont dédiées à la prise en charge médico-psychologique (MP) précoce des victimes et sauveteurs en cas de de catastrophes, d'accidents impliquant un grand nombre de victimes ou d'évènements susceptibles d'entrainer d'importantes répercussions psychologiques.

L'activation de la CUMP a pour objectif la mise en place d'une organisation globale de prise en charge MP pour un événement donné, reposant en grande partie sur des volontaires. La non-activation de la CUMP ne signifie pas un refus de PEC MP des victimes, mais que cette PEC ne s'effectue pas dans le cadre d'une CUMP.

s'effectue pas dans le cadre d'une CUMP. Événement a fort retentissement psychologique (confrontation à Recours à la CUMP la mort) Alerte: information de l'événement donné au Orsec (Préfet) ou Orsan (DG ARS) coordinateur CUMP sans préjuger de sa réponse. Activation: mobilisation **SAMU-Centre 15** de la CUMP sans notion de délai Recueil des éléments nécessaires au coordinateur CUMP Intervention de la CUMP Compléter la fiche en annexe le plus exhaustivement possible avant l'alerte de la CUMP Les recommandations concernant l'alerte et Alerte du coordinateur CUMP départemental l'activation sont par le SAMU-Centre 15 Registre des mentionnées en page 3 selon le schéma d'activation départemental validé par l'ARS alertes de la (si échec recours à la CUMP zonale) **CUMP** Transmission des éléments recueillis Conférence téléphonique si besoin Requérant - Médecin régulateur - coordinateur CUMP Analyse de la situation par le coordinateur CUMP Transmet sa décision au SAMU dans un délai court Requérant SAMU Chef de informe Activation de la CUMP (mail ou service du Non-Activation de la CUMP tel selon Samu situation) Le coordinateur CUMP propose Administrateur des solutions alternatives de garde de l'établissement siège du Samu PFR ARS Activation immédiate Activation post-immédiate 24h 2 à 24h +/ à 15i Association agréée de sécurité civile MRU Coordinateur CUMP si convention **DSM** Déclenchement Organisation Lieu d'intervention des volontaires Opérationnelle et Logistique

Le coordinateur CUMP informe le Samu :

- du début et de la fin de la mission
- de ses modalités d'intervention

Le Samu informe le coordinateur CUMP si de nouvelles victimes se manifestent pour une prise en charge médicopsychologique (appels au Samu, présentation dans un service d'urgences, sollicitation des services d'hospitalisation des blessés physiques...) afin de déterminer les modalités de leur prise en charge, en lien avec la psychiatrie de liaison le cas échéant.

Un compte rendu d'intervention est rédigé par la CUMP après chaque sollicitation du Samu

Référence : 202409_SSE_CUMP_alerte_activation 1/3

SAMU-Centre 15 Recueil des éléments nécessaires au coordinateur CUMP

| Requérant (Demandeur de l'intervention de la CUMP) ☐ Préfecture ☐ ARS ☐ Médecin sur place : ☐ SMUR, ☐ - Identité : | | | urs sur place [| ∃ Autres | |
|---|--------------------|---------------------|---------------------|--------------|--|
| Renseignements primordiaux (transmission METHANE) Numéro DRM : | | | | | |
| M AJOR INCIDENT : Dimensionnement de l'évènement Dimension de l'évènement : | | | | | |
| EXACT LOCALISATION: Localisation exacte Evénement multi-site? ☐ Oui ☐ Non Adresse(s) du (des) lieu(x) de l'événement: | | | | | |
| TYPE : type d'évènement : | | | | | |
| HAZARD : Danger, évolutivité □ NR □ B □ C □ E □ Attentat (intervention CUMP après information et acc □ Évolutivité (mécanisme causal toujours en cours ?) | cord COPG) | | | | |
| ACCES : Modalités d'Accès Lieu PPO : | Nombre | Adultes ≥ 18 ans | Mineurs < 18 ans | Total | Nombre impliqués à prendre en charge par la CUMP |
| Lieu PRM : | Décédés | | | | |
| Lieu CAI : | UA | | | | |
| NUMBER : Nombre de victimes | | | | | |
| Bilan victimaire (cf tableau) | UR | | | | |
| | Impliqués | | | | Adultes : Mineurs : |
| EMERGENCY SERVICES PRESENTS : Moyens sur les lieux : | Total victimes | | | | |
| Demande de renfort : alerte de la CUMP en vue d'une in | | | | | |
| Les impliqués sont-ils informés de la demande d'interver médicopsychologique ? ☐ Oui ☐ Non Intervention CUMP : Recueillir la décision du coordinate ☐ Immédiate ☐ Différée ☐ Non Si non : quelle prise en charge médicopsychologique pro | ur CUMP | , et sont-ils d'a | ccord pour la p | orise en cha | rge |
| Si intervention CUMP | | | | | |
| Lieu PUMP 1: Lieu PUMP 2 (si grande ampleur): | | | | | |
| Heure prévue de l'arrivée du coordinateur de la CUMP s | ur site (si connue | | | | |
| Coordinateur CUMP - Identité : | | | | | |
| Interlocuteur sur place - Identité : Fonction : | | | | | |

Référence : 202409_SSE_CUMP_alerte_activation 2/3

ALERTE

| Il est recommandé d'alerter la CUMP | Accord |
|--|---------|
| dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours | Relatif |
| dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux | Fort |
| dans les évènements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours | Fort |
| dans les évènements potentiellement traumatiques entrainant une situation de chaos (confusion générale) | Fort |
| dans les évènements potentiellement traumatiques entrainant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération) | Relatif |
| 100 to 1 day on the control of the day of the control of | |

L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernan

les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins

tous les cas de suicide en milieu professionnel

tous les cas de mort violente survenue dans le cadre familial.

En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'alerter systématiquement la CUMP

lors d'un évènement à valence sociale ou impact médiatique élevés

en cas de décès accidentel en milieu professionnel

en préventif, dans la crainte de la survenue d'un évènement potentiellement traumatique.

| Il est recommandé de ne pas alerter la CUMP | Accord |
|--|--------|
| dans les problèmes de violence sociétale, les mouvements de revendication, ou les négociations | Fort |
| dans tous les cas de mort inattendue du nourrisson | Fort |
| en cas d'urgence psychiatrique | Fort |

ACTIVATION

| Il est recommandé d'activer la CUMP | Accord |
|--|---------|
| dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux | Relatif |
| dans les évènements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours | Fort |
| dans les évènements potentiellement traumatiques entrainant une situation de chaos (confusion générale) | Fort |
| dans les évènements potentiellement traumatiques entrainant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération) | Relatif |
| L'état actual des connaissances no normet pas de conclure concernant | |

L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernan

les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins

En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'activer systématiquement la CUMF

dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours

lors d'un évènement à valence sociale ou impact médiatique élevés

en cas de suicide ou de décès accidentel en milieu professionnel

en cas de mort violente survenue dans le cadre familial

| Non-indications d'activation de la CUMP | Accord |
|--|---------|
| dans les problèmes de violence sociétale, les mouvements de revendication, ou les négociations | Fort |
| Pour des cas individuels | Fort |
| en cas d'urgence psychiatrique | Fort |
| en préventif, dans la crainte de la survenue d'un évènement potentiellement traumatique. | Relatif |
| en cas de mort inattendue du nourrisson | Relatif |

Rerbal D, Prieto N, Vaux J et al. Organisation et modalités d'intervention des CUMP. Recommandations de la SFMU en collaboration avec l'AFORCUMP-SFP. Ann Fr Med Urgence (2017) 7:410-424.

Référence : 202409_SSE_CUMP_alerte_activation 3/3

